## BULLETIN OFFICIEL

DES

## ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Nº 2. — Février 1857.

Nº 18. — PROCÈS-VERBAL de la séance d'ouverture de l'assemblée législative indigène, le 3 février 1857.

Aujourd'hui 3 février 1857, le Gouverneur, Commissaire Impérial auprès de la Reine des Iles de la Société, accompagné de MM. les officiers de son état-major, des chefs de service de la colonie, des commandants des bâtiments sur rade et des officiers sous leurs ordres, s'est rendu à 2 heures du soir à la demeure de S. M. la Reine Pomare, pour la conduire et l'accompagner à la séance d'ouverture de l'assemblée législative indigène.

Une salve de 21 coups de canon a annoncé le départ de la Reine, et immédiatement le cortége s'est mis en marche, dans l'ordre suivant, pour se rendre au grand temple protestant, lieu choisi pour cette cérémonie:

La Reine et le Gouverneur Commissaire Impérial, qui lui offrait son bras droit. Le mari de Sa Majesté, Ariifaaite, marchait immédiatement après à côté du Commandant Particulier.

Les officiers de l'état-major du Gouverneur;

Les officiers supérieurs de tous grades ainsi que les employés civils de la colonie.

La troupe accompagnait le cortége, formant une baie de chaque côté de la route; un piquet de la gendarmerie à pied, le sabre au poing, précédait le cortége.

A leur arrivée à la chambre, la Reine et le Commissaire Impérial ont été reçus par la députation de vingt députés tirés au sort la veille, ayant le régent Paraita en tête.

Toute l'assemblée s'est levée.

La Reine et le Commissaire Impérial ont pris place sur les siéges BULLETIN OFFICIEL.—ANNÉE 1857. 9